



## ETAIENT PRESENTS

- Du collège privé :
  - o Vincent LAVIER, titulaire,
  - o Frédéric MARCOUYOUX, titulaire,
  - o Jacky BONNE, suppléant,
  - o Jean-Louis GUIDEL, titulaire et Frédéric BOUCHEROT, suppléant,
  - o Philippe MORTIER, suppléant
  - o Michel DROUIN, titulaire,
  - o Didier REDOUTET, titulaire,
  - o Sébastien RISO, titulaire,
  - o Gaël BRONDEAU, titulaire,
  - o Pascal NOLOT, suppléant,
  - o Christel CHAUTEMPS, titulaire et Edith REMIOT, suppléante,
  - o Claude MARCOS, suppléant,
  - o Sylvain BONNOT, titulaire.
  
- Du collège public :
  - o Catherine LOUIS, titulaire,
  - o Thierry DARPHIN, titulaire,
  - o Catherine BURILLE, titulaire, Pascal MINARD, suppléant,
  - o Luc BAUDRY, titulaire et Jean-Denis STAIGER, suppléant,
  - o Daniel LAVEVRE, suppléant,
  - o Jean-François BRIGAND, titulaire,
  - o Dominique DUCHAMP, suppléant,
  - o Benoît BERNY, titulaire et Joël MAZUE, suppléant,
  - o Albert VARE, titulaire,
  - o Christophe MONOT, titulaire,
  - o Eliane LEPINE, suppléante.
  
- Pour la Région :
  - o Arnaud MARTHEY, Conseiller Régional délégué aux Nouvelles Ruralités
  - o Marie-France NARBOUX, Instructrice référente FEADER,
  - o Florence PETIT, Instructrice FEADER.

Le comité de programmation s'est réuni le mardi 11 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Tille. Il est précédé d'une phase d'audition en comité de pré-programmation.

## ORDRE DU JOUR

### Comité de pré-programmation :

1. Etat d'avancement du programme LEADER.
2. Auditions des porteurs de projet qui ont déposé une demande de subvention LEADER :
  - Animations sur le développement durable développées par Escale 21 ;
  - Développer les circuits courts et la vente directe de produits agricoles porté par la Chambre d'Agriculture ;
  - Réhabilitation d'un logement de la commune de Vaux Saules.

### Comité de programmation :

3. Présentation et validation du règlement d'intervention (travaillé lors des ateliers du 19/06 et 29/06).
4. Approbation des grilles de sélection.
5. Proposition d'avenants à la convention (points administratifs).

Tous les documents de la réunion sont accessibles via le lien internet : <https://sites.google.com/view/leader-pstb>

Ce site internet est visible et accessible exclusivement des membres du comité de programmation.

L'ordre du jour est modifié : le point 5 « Proposition d'avenants à la convention » est reporté à une date ultérieure car l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Conseil Régional n'ont pas encore validé le type d'avenant à effectuer.

Pour rappel, les avenants concernent :

- la fusion des 2 communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour devenir la communauté de communes entre Tille et Venelle,
- la modification du circuit de gestion suite à la fusion des 2 régions,
- la suppression de la notion de dégressivité dans les fiches-actions.

## COMITE DE PRE-PROGRAMMATION

### ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME LEADER

La gestion administrative du programme LEADER progresse :

- Juillet 2016 : Signature de la convention
- Octobre / Décembre 2016 : Taux fixe d'aide publique
- Janvier 2017 : Formulaires de demande de subvention
- Février 2017 : Validation du règlement intérieur
- Juin / Juillet 2017 : Mise à disposition d'OSIRIS

D'autres outils sont encore à construire et valider au sein du comité de programmation :

- Les grilles de sélection : elles permettent de retenir les projets les plus performants, les plus innovants et qualitatifs tout en étant transparentes et non discriminatoires.
- Le règlement d'intervention : il fixe les taux d'aides publiques et les montants des subventions allouées pour chaque action.

### LES AUDITIONS

Les présentations réalisées par les porteurs de projet sont disponibles sur le site internet du programme LEADER : <https://sites.google.com/view/leader-pstb>

#### 1. Animations sur le développement durable développées par Escale 21.

Il s'agit de programmer des ateliers thématiques liés au développement durable, à raison de deux par mois.

Ces ateliers se dérouleront sur le lieu même d'ESCALE 21 à Marcilly sur Tille.

Ils s'adresseront alternativement ou simultanément à différents publics : enfants, familles, seniors.

Les ateliers auront pour vocation de sensibiliser les personnes, sur la nécessité de préserver les ressources naturelles de la planète (sobriété, développement des énergies renouvelables) en vue de permettre un confort de vie souhaitable aux générations futures. Cela passera par l'information et l'incitation à la réflexion, à l'échange et à la participation de chacun par le biais d'actions concrètes (efficacité) applicables dans différents domaines de la vie quotidienne (habitat, alimentation, transport...).

Les ateliers destinés aux enfants comprendront au minimum un jeu ou la réalisation d'un objet en rapport avec le thème du jour (ex : fabrication d'une mini-éolienne avec bouteilles plastiques..).

Les ateliers destinés aux adultes se vaudront plus précisément dans l'information et proposeront systématiquement une ou plusieurs applications dans la vie quotidienne (ex : conseils pour réaliser des économies d'électricité, d'eau à la maison).

Le plan de communication comprend l'ensemble des communes de la COVATI.

Il est prévu environ 5/6 personnes par atelier, 2 fois par mois pendant un an.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Salaire animateur + secrétariat	3 173,43 €	Programme LEADER	3 172,48 €
Frais kms 1,5 AR Dijon/mois	572,58 €	Conseil Départemental	800 €
Matériel	911,21 €	Autofinancement	988,29€
Communication	303,55€		
<b>Total</b>	<b>4960,77 €</b>	<b>Total</b>	<b>4960,77 €</b>

## 2. Réalisation d'une étude pour développer les circuits courts et la vente directe de produits agricoles portée par la Chambre d'Agriculture.

Le Pays Seine et Tilles possède un réel potentiel de développement des circuits courts et de ventes directes sur le territoire mais aussi en lien avec Dijon Métropole. Cependant, la filière est peu organisée et manque de moyens pour se faire connaître. Il s'agit de proposer l'accompagnement nécessaire pour identifier les potentiels de développement (offre et demande) mais aussi d'organiser la communication entre acteurs du territoire sans déstabiliser les filières existantes.

Budget prévisionnel :

DEPENSES	TOTAL Période 2017-2020	RECETTES	TOTAL Période 2017-2020
Actions menées pour recenser les acteurs et les besoins	5855,50 €	LEADER (2014-2020) – 50%	17 334,77 €
Actions pour faire émerger les projets et animer les groupes de porteurs de projet	18 218,95 €	AUTOFINANCEMENT CA21 – 50%	17 334,77 €
Actions marketing pour promouvoir l'agriculture et les productions du Pays auprès des consommateurs et entreprises locales	6072,99 €		
Frais indirects (15%)	4522,10 €		
<b>Total général</b>	<b>34 669,54 €</b>	<b>Total général</b>	<b>34 669,54 €</b>

## 3. Réhabilitation d'un logement de la commune de Vaux Saules.

Il s'agit de rénover l'ancienne cure de la commune de Vaux Saules transformée depuis les années 80 en logement communal.

Des travaux complets sont nécessaires afin de remettre aux normes ce logement. La commune souhaite profiter de ceux-ci pour améliorer la performance énergétique de ce bien.

Après travaux, le logement consommera moins de 80 kWh/m<sup>2</sup>.an avant pondération. Pour l'accompagner, la commune est suivie par le SICECO. Elle est en cours de recrutement d'un maître d'œuvre sensibilisé aux économies d'énergie.

## Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre + travaux énergétiques	140 000 €	Programme LEADER	35 000 €
		Conseil Départemental	5 000 €
		Etat	35 000 €
		Conseil Régional (Effilogis)	8 000 €
		SICECO	15 000 €
		Autofinancement	47 000 €
<b>Total</b>	<b>140 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>140 000 €</b>

## COMITE DE PROGRAMMATION

Le respect du double quorum est atteint pour procéder aux votes : 24 votants sur 29 voix dont :

- Collège privé : 13 votants,
- Collège public : 11 votants.

### Règlement d'intervention

Le règlement d'intervention est le cadre financier du programme LEADER c'est-à-dire qu'il détermine pour chaque action et groupes d'acteurs (porteurs de projet privé et public) le taux d'aide publique fixe et le plafond de l'aide si nécessaire.

Le taux d'aide publique est l'ensemble des subventions publiques perçues pour le projet. Il s'agira de 80% LEADER auquel s'ajoute obligatoirement 20 % d'un autre co-financeur public tel que l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, etc.

L'Union Européenne fait une exception pour les collectivités territoriales puisque elle considère l'autofinancement des collectivités dans le taux d'aide publique même si les collectivités territoriales sont considérées comme de grandes entreprises pour les fonds européens.

Ainsi toutes les actions portées par une collectivité seront à 100 % de taux d'aide publique.

En revanche, pour les porteurs de projets privés, il peut être difficile de trouver des co-financeurs publics pour certaines actions. Il sera donc nécessaire de différencier les taux d'aide publique pour les porteurs de projet publics et privés.

L'élaboration des taux d'aide publique et les plafonds ont été travaillé lors de 2 ateliers avec les membres du comité de programmation volontaires les 19 et 29 juin.

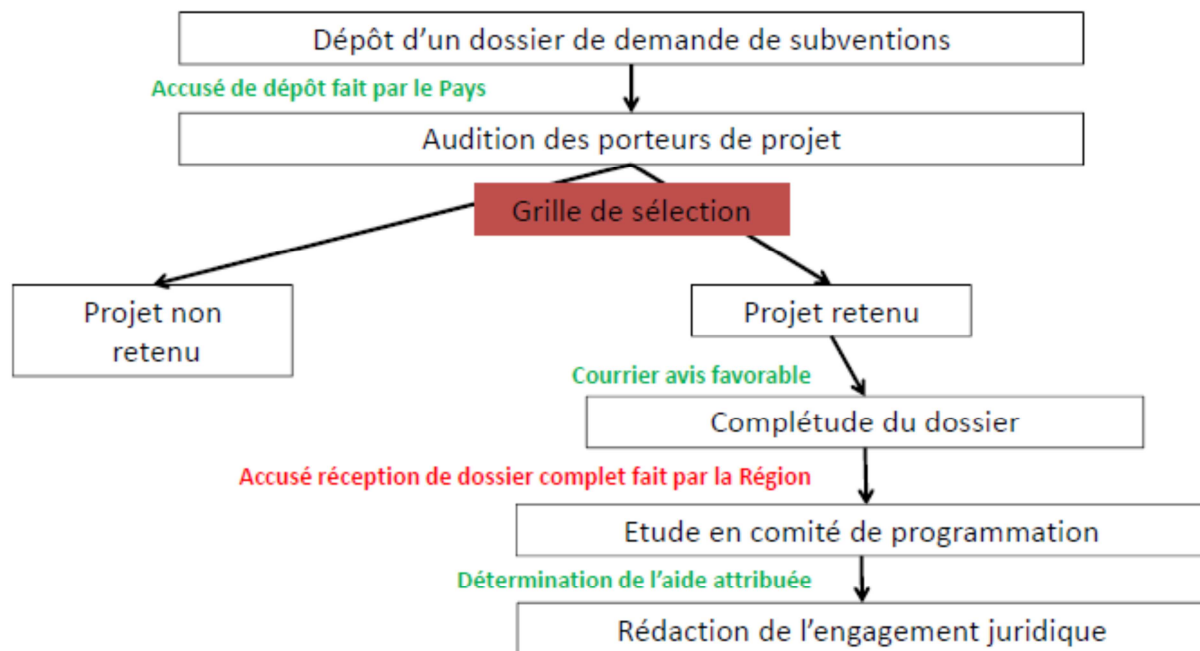
Après la présentation du règlement d'intervention, Monsieur DROUIN, Vice-Président du comité de programmation, procède au vote.

**DECISION** : à l'unanimité, les membres du comité de programmation valident le règlement d'intervention.

### GRILLES DE SELECTION

Une fois le projet éligible au regard de la description de l'action, du type d'aide, des dépenses éligibles, du type de bénéficiaire et des conditions d'admissibilité, le comité de programmation doit sélectionner les différents projets.

Les grilles de sélection permettent ainsi de retenir les projets les plus performants, les plus innovants et qualitatifs tout en étant transparentes et non discriminatoires.



Les modèles de grilles sont adoptés pour toute la durée du programme par le Comité de programmation et consultables par les porteurs de projets.

L'instruction, sur les différents projets, sera réalisée par l'équipe technique qui les proposera au Comité de programmation pour débat et pour vote.

Des grilles de sélection doivent être élaborées pour la sélection des dossiers sur différents fiches-actions :

- 1.1 Réduire la consommation de produits pétroliers
- 1.2 Développer les circuits courts et la vente en directe
- 2.2 Créer les conditions de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- 2.3 Améliorer les transports collectifs et valoriser les outils alternatifs à la voiture particulière
- 3.1 Politique globale de rénovation de l'habitat
- 3.2 Efficacité énergétique du patrimoine public : mission du conseiller en énergie partagé et campagnes de pré-diagnostic
- 3.3 Efficacité énergétique du patrimoine public : soutenir les travaux de rénovation énergétique
- 3.4 Soutenir la réalisation de nouveaux bâtiments énergétiquement performants
- 3.5 Sensibiliser et informer les entreprises
- 4.1 Encourager la promotion des énergies renouvelables auprès des collectivités
- 4.2 Soutenir les énergies renouvelables par la méthanisation
- 4.3 Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour le public

### Le principe « LEADER » et éléments d'appréciation :

- Le respect de la stratégie de développement local ;
- L'esprit LEADER : démarche ascendante et collaborative ;
- La prise en compte de la transférabilité et de la capitalisation des actions financées.

## Les critères de sélection :

- Echelle de l'action : communale, intercommunale, Pays ;
- Est-ce que les habitants, élus ou acteurs socio-économiques seront informés, consultés et/ou concertés ?
- Capitalisation : Plan de communication, Organisation d'événements, Mise en place d'outils de diffusion des bonnes pratiques ?

Madame LOUIS, Présidente du comité de programmation, procède au vote.

**DECISION** : à l'unanimité, les membres du comité de programmation valident les grilles de sélection.

## LES PROCHAINES ETAPES

Lors de la prochaine réunion, les membres du comité de programmation auront à voter l'ensemble des projets présentés en audition le mercredi 15 février 2017 et le mardi 11 juillet grâce à l'instruction possible sur OSIRIS ainsi que les grilles de sélection de chaque projet.

Levée de séance : 20h30